

## Croix de commandeur ecclésiastique de l'ordre du Saint-Esprit de Monseigneur du Coëtlosquet



*Croix de commandeur ecclésiastique  
de M<sup>gr</sup> Gilles du Coëtlosquet (1700 – 1794)  
Etienne-Pierre Coudray  
XVIII<sup>e</sup> siècle – or et émail  
Achat du musée de la Légion d'honneur, 1988.  
Inv. 08441*

L'ordre du Saint-Esprit fut l'ordre le plus prestigieux de la monarchie française. Créé le 31 décembre 1578, il fut institué par Henri III « *pour toujours fortifier et maintenir davantage la foy et religion catholique* » et « *décorer et honorer de plus en plus l'ordre et estat de la noblesse en cettui nostre dit royaume* » (preamble des statuts de l'ordre).

Pièce rare, l'objet à l'honneur est une croix de commandeur ecclésiastique ayant appartenu à Monseigneur du Coëtlosquet, évêque de Limoges, gouverneur des enfants de France à partir de 1758, et nommé chevalier du Saint-Esprit le 3 janvier 1776, lors de la première promotion faite par Louis XVI.

Devenu roi en 1574, alors que le pays était ravagé par les guerres de religion, Henri III conçut dès son avènement le projet de créer un nouvel ordre afin de renforcer ses liens avec l'élite catholique du royaume. L'ordre de Saint-Michel, ordre le plus important jusqu'alors, avait été trop distribué et avait perdu tout son prestige. Le roi voua son nouvel ordre au Saint-Esprit, envers qui il avait une dévotion particulière, devenu roi de Pologne puis de France pendant les fêtes de Pentecôte 1573 et 1574. Le nombre de chevalier fut fixé à cent, dont neuf commandeurs ecclésiastiques et quatre grands officiers chargés de l'administration de l'ordre. Le roi, lui, était reçu « *souverain chef et grand maître* » lors d'une cérémonie ayant lieu le lendemain de son sacre.

L'ordre du Saint-Esprit fut le premier ordre à codifier dans ses statuts le port différencié de l'insigne. Un collier était arboré sur le grand manteau lors des cérémonies. Une croix suspendue à un ruban bleu céleste et une plaque cousue devaient être portées au quotidien. Décrit dans les articles 84 et 85 des statuts, l'insigne est une croix « *en forme de celle de Malte* ». C'est la première fois que ce symbole est utilisé pour un ordre de chevalerie princier et laïc. Le centre de la croix est orné au verso d'une colombe et au revers de Saint-Michel terrassant le dragon.

Plus grand que celui des laïcs, l'insigne présenté ici est celui d'un commandeur ecclésiastique. Outre sa taille, il a la particularité de figurer sur les deux faces la colombe du Saint-Esprit. Contrairement aux chevaliers laïcs, les ecclésiastiques n'étaient pas reçus dans l'ordre de Saint-Michel avant de l'être dans le Saint-Esprit, et n'arboraient donc pas au verso de leur insigne Saint-Michel terrassant le dragon. Cette croix est l'œuvre de Etienne-Pierre Coudray, « *joaillier des ordres du roi, et de St. Lazare. À Paris* », qui la livra en 1775.

Avec la Révolution, l'ordre cessa d'être conféré et fut aboli en 1791. Rétabli sous la Restauration, il disparut définitivement en 1830 avec l'avènement de Louis-Philippe.